Image not found or type unknown

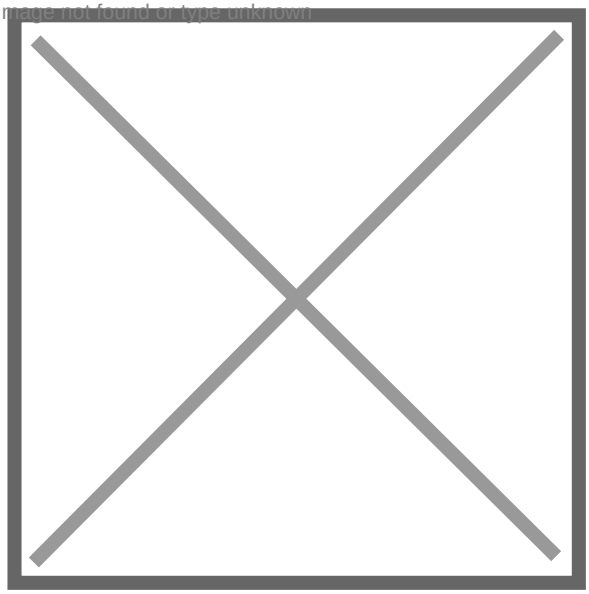

# Recel de vol et récidive conduite en état d'ivresse

Par **Canelle**, le **27/09/2010** à **11:17**

Bonjour,
Mon ami a un casier judiciaire assez bien fourni (condamné à 10 mois de prison 3 fois). Il est sorti de prison en février 2009 et depuis il se tient correctement. Enfin, il s'est fait arrété l'année derniere car il a eu un accident de voiture à cause de l'alcool, donc passage au tribunal en novembre 2009. Il a eu 4 mois avec sursis, une petite amende, 6 points en moins, et suspension du permis pendant 5 mois. Donc il s'en est plutot bien tiré ! mais il y a quelques jours, pendant que notre fille était à l'hopital, il a beaucoup bu avec ses copains et a été arrété sur un scooter volé. Il passe donc au tribunal dans un mois pour récidive de conduite en état d'ivresse et pour recel de vol. Je voudrais savoir ce qu'il risque et connaitre la règle de la peine plancher, car je n'y connais rien du tout.
Merci par avance !

Par **Tisuisse**, le **27/09/2010** à **17:46**

Bonjour,

Il semblerait que votre ami, malgré le séjour fait derrière les barreaux, ne se soit pas assagi.
Prenez donc un avocat, il en aura besoin.

Par **chris_ldv**, le **27/09/2010** à **18:42**

Bonjour,

Le père de votre fille a été condamné, entre autre, à 4 mois de prison avec sursis pour conduite en état d'ivresse en novembre 2009.

En état de récidive pour conduite en état d'ivresse en septembre 2010 le sursis tombe et la peine de 4 mois de prison sera appliquée ... en plus de la peine pour cette nouvelle infraction.

Le recours à un avocat est indispensable.

Cordialement,

Par **Canelle**, le **28/09/2010** à **22:03**

Merci pour vos reponses ! je m'en doutais un peu ! le rendez vous chez l'avocat est pris ! merci encore !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés